

Patrimoine et Environnement

Le développement durable : un défi territorial

Colloque organisé par :

L'Association des Techniciens Territoriaux de France
Poitiers, 24 septembre 1999

Les Techniciens Territoriaux au cœur du Développement Durable

Le 31^e Congrès National des Techniciens Territoriaux de France qui s'est tenu à Poitiers du 22 au 24 septembre 1999 a été l'occasion de traiter d'un sujet nouveau qui, quoique non technique en soi, va transformer le travail au quotidien des techniciens territoriaux dans l'avenir : **le Développement Durable.**

Le concept de Développement Durable a émergé il y a quelques années lors de rencontres internationales, notamment au cours du « **sommet de Rio** » en 1992.

Répondant au phénomène de mondialisation/globalisation de l'économie, ce concept n'en implique pas moins la responsabilisation de chacun. Tout le monde doit en effet se sentir concerné par le Développement Durable qui n'a de pertinence et d'efficacité qu'à ce prix.

Le Développement Durable, traduction française du **sustainable development**, est à la croisée de trois sphères : l'économique, le social et l'environnemental. Puisqu'il est en pratique impossible de faire ce qu'il y a de mieux à la fois sur ces trois plans, le **Développement Durable se veut à la recherche du compromis le plus juste possible.** Et la synthèse entre ces trois éléments, qui constitue la véritable difficulté de l'entreprise, repose notam-

ment sur les techniciens territoriaux et leur volonté de prendre en charge ce lourd et passionnant dossier.

Précaution et réversibilité

En fait, le Développement Durable est une méthode pour avancer.

Il permet de privilégier une vision interdépendante et simultanée des actions, des problèmes et des impacts.

Il appelle une anticipation dans les domaines de l'envi-

ronnement, du social et de l'économique.

Par exemple, lorsqu'on installe une entreprise, on ne se préoccupe plus exclusivement de l'environnement immédiat, mais on regarde ce que cela donne en terme de déplacement des salariés, de formation, de présence d'un tissu de sous-traitance. Il faut désormais prendre en compte tous les éléments et voir comment ils jouent les uns sur les autres. Il faut prévoir que les actions menées à un endroit ont des répercussions à un autre endroit. Ce qui est vrai à l'échelle d'une localité ou d'une région l'est également à l'échelle mondiale. Il faut donc apprendre à prévoir les effets induits et secondaires d'une action.



Le Développement Durable n'est pas un "super plan environnemental", mais il implique que, pour chaque dossier traité, l'on examine l'ensemble de ses éléments. On doit regarder les conséquences de ce que l'on fait sur le plan environnemental, économique et social. Ce n'est pas un hasard si (caricaturalement...) la cité HLM la plus dégradée se trouve sous la ligne à haute tension, entre le TGV, l'auto-route et la station d'épuration.

sans dommage, sans laisser de traces irrémédiables.

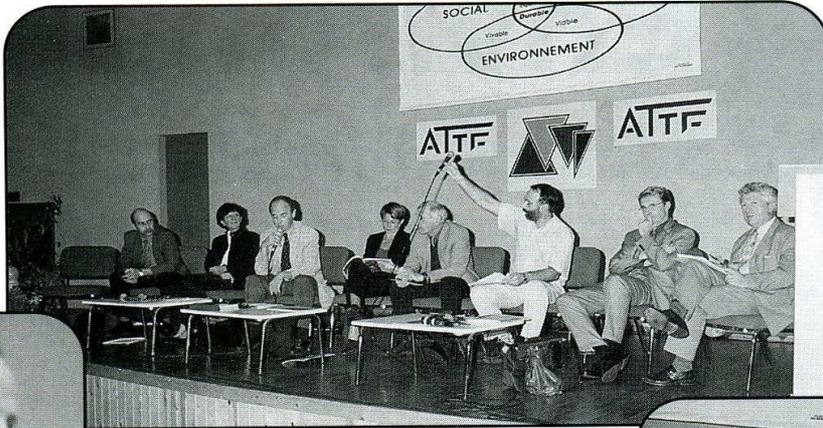
Le rôle moteur des techniciens

Si chaque citoyen peut faire

Cela implique une nouvelle démarche intellectuelle, une nouvelle organisation du travail qui tienne compte compétences des autres. Tous les travaux d'aménagements

maître-mots du concept de Développement Durable. Car plutôt que de faire une chaussée qui sera cassée, puis recassée pour répondre au coup par coup aux besoins de services techniques différents, on cherchera désormais à prévoir les besoins à venir. Le dialogue, l'écoute et le partage d'expérience permettront, à terme, d'optimiser les actions.

Cette concertation indispensable touche également tous les citoyens. On ne peut

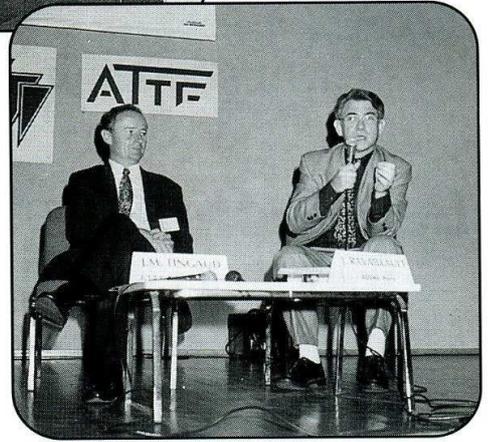


Jean-Marie TINGAUD

Une Vue de la Tribune

quelque chose, les techniciens territoriaux peuvent devenir les pionniers du Développement Durable. Celui-ci prend en effet toute sa dimension sur le terrain, par les méthodes utilisées et la mise en œuvre de projets. Acteurs à part entière de la politique urbaine, les techniciens territoriaux sont une force de proposition. Mais pour cela, il

urbains nécessitent un travail inter-sectoriel, qui ne peut se faire que si l'on parvient à décloisonner le travail dans les collectivités locales et admettre que le métier des autres et leur savoir-faire peuvent faire avancer les choses. L'organisation



J.-M. TINGAUD et J. RAVILLAULT

A l'usage, et en se fondant sur les expériences et les réflexions menées à Poitiers et dans son District, il apparaît que deux principes sont plus immédiatement opérationnels en matière de Développement Durable : **les principes de précautions et de réversibilité** qui permettent de préserver l'éventail des possibles pour les générations futures. Le principe de précaution vise à prendre des dispositions pour réduire ou éviter un mal; le principe de réversibilité rend possible la remise en cause d'une action, de manière à être capable de revenir au point de départ

faut qu'ils s'adaptent, pour à la fois répondre aux attentes des élus et de la population, résoudre les problèmes urgents et trouver des solutions durables. L'élu, au moment de prendre ses décisions, va s'appuyer sur des avis politiques et des avis techniques. Car si les élus sont attachés au Développement Durable, ce sont ceux qui préparent les dossiers et qui sont sur le terrain qui vont le mettre concrètement en œuvre. Dans un avenir très proche, le Développement Durable se trouvera au centre des préoccupations des techniciens.

actuelle en territoires verticaux ne permet pas de relever ce défi. Il faut parvenir à travailler transversalement. Ce sera une démarche probablement difficile à mettre en œuvre, chacun étant sous la pression du quotidien et des habitudes. De son côté, le CNFPT s'est engagé au cours du colloque à proposer des formations ayant trait au Développement Durable. Un travail d'anticipation, de prospective est en cours sur ce sujet. Forcément transversales, ces formations tenteront d'apporter de nouveaux outils, de nouvelles méthodes, qui influenceront sur le comportement. Anticiper est bien l'un des

plus, aujourd'hui, imposer une construction monstrueuse en centre-ville, un centre technique municipal ou une déchetterie sans concerter les riverains. Alors qu'il y a quinze ans, la question ne se posait même pas. Dans le même temps, il est de la responsabilité de chacun d'être, jour après jour, « **éco-citoyen** ». Réduire et trier ses déchets, réduire sa pollution, économiser l'énergie ou l'eau, protéger l'environnement... la multiplication des petits gestes est essentielle à la réussite d'un tel projet. L'exemple que donneront ceux qui sont au service de l'intérêt général, de la collectivité, est essentiel à cette prise

en compte de l'importance de l'effort.

Le déplacement : point noir du Développement Durable

Transport et Société sont des logiques qui s'affrontent en matière de Développement Durable.

Le pavillonnaire n'est pas compatible avec des transports collectifs denses et la ville étalée est une « ville impossible ». Poitiers, comme beaucoup d'autres cités, voit son centre-ville se dépeupler : après-guerre on y comptait 35 000 habitants, aujourd'hui il n'y en a que 16 000, pour une population qui a globalement augmenté.

Ce sont donc 30 000 voitures qui entrent dans la ville chaque jour et qui imposent de créer des infrastructures pour accueillir les périurbains ; mais ces constructions sont payées par les habitants de la ville. Poitiers rayonne sur 40 communes : il y a donc nécessité de proposer une accessibilité à la ville tout en ayant pour objectif de réduire la pollution.



Mme Legrand

Transport et Économie : la pollution dans les villes d'Europe est liée à la circulation. Il faut donc la diminuer. Or la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) repré-

sente les trois-quarts du prix de l'essence, et va dans les caisses de l'État. Difficile, pour celui-ci, d'y renoncer. D'où les problèmes que l'on a à obtenir des dégrèvements sur les carburants propres. Les principes de flux tendu, généralisés dans l'économie, augmentent de manière sensible le nombre de livraisons par camions, notamment en centre-ville. Avec la pollution et les nuisances sonores associées.

Transport et Environnement : la circulation est à la fois une nuisance et une liberté.

Quand ce n'est pas une nécessité, notamment pour aller à son travail. Pollution, nuisances sonores, patrimoine rongé ou envahi, paysages défigurés, morts par accidents... Les déplacements sont au centre des préoccupations.

Que faire alors dans le cadre du Développement Durable ? D'abord gérer le quotidien avec des perspectives à moyen et long terme, pour éviter de casser demain ce que l'on a fait hier. Ensuite, puisque la Loi sur l'air nous demande de diminuer la pollution, il faut arrêter de faire des parkings. La seule manière de peser sur la circulation, c'est le stationnement, et un parking est un « aspirateur à voiture ».

Les déplacements doivent s'inscrire dans des **Plans de Déplacements Urbains** pour les cinq à dix ans à venir. Il faut de la concertation : les élus, les techniciens ne peuvent plus décider seuls. Mais il faut parfois savoir décider contre les lobbies. Le transport est un droit, l'environnement est un devoir, la cohésion sociale une nécessité et seul le transport public permettra à un certain nombre de personnes d'accéder aux services publics. Les choix d'aujourd'hui ne doivent pas être les erreurs de demain.

Le développement durable : une affaire de « développement »

La dimension Nord-Sud du Développement Durable est évidente. Aucun secteur n'échappe au phénomène de mondialisation et de globalisation. On échange de plus en plus de biens entre les pays et, de fait, on accroît les inégalités entre pays riches et pays pauvres. Le Développement Durable peut devenir un levier pour combattre les inégalités. Trois attitudes et

quatre exigences sont essentielles pour mener à bien une politique de Développement Durable.

- *Intégration des politiques* (économique, sociale, environnementale, culturelle) afin de limiter les effets pervers qu'une politique, appliquée exclusivement dans un champs, pourrait avoir dans un autre champs.

- *Solidarité dans l'espace* : il convient d'analyser les effets internationaux de toutes les politiques projetées.

DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets et ordures ménagères, dont chacun peut apprécier les nuisances sur l'environnement et la vie quotidienne, sont l'un des problèmes dont la résolution semble urgente aux yeux des pouvoirs publics.

Exemple de Poitiers :

Lancé massivement en octobre 96 dans les communes du District de Poitiers, le tri sélectif touche certains matériaux recyclables, tels les papiers, les cartons, certains métaux, le verre ou le plastique. Cette politique a permis de fermer une déchèterie et, plus globalement, de sensibiliser la population et notamment les enfants aux problèmes des déchets ménagers.

Aujourd'hui ce sont plus de 7 000 tonnes de produits divers qui partent vers des filières de recyclage sur les quelque 50 000 tonnes de déchets annuels.

Quant aux déchets verts issus de l'entretien des espaces verts de la Ville, ils sont aujourd'hui mis en compostage, donc à moindre coût que celui d'une mise en déchèterie classique, avec en outre la possibilité d'utiliser ce compost.

Certes, plutôt que de trier des déchets, il faudrait arrêter

d'en créer, et donc réduire notamment les suremballages des produits alimentaires. Mais si cela semble être de la responsabilité des industriels, notamment ceux de l'agro-alimentaire, la réduction à la source ne se fera qu'en changeant les habitudes de consommation. Il s'agit là typiquement d'un geste **d'éco-citoyenneté**, où la pression populaire peut influencer les choix industriels. Pour l'heure, la réduction à la source étant une perspective à moyen ou long terme, il faut trouver des solutions pour régler le problème réel, et très quotidien, des déchets ménagers.

Aussi importants, en volume et en nuisance, que les déchets ménagers, les déchets de chantier se trouvent également au cœur de nouvelles réflexions. Il existe des procédures de « chantiers propres », avec mise en place de bacs de récupération, nettoyage des pneus des véhicules, ramassage, écran anti-bruit, etc. Mais comme le recyclage des déchets a un coût, il faut trouver des filières de récupération qui, sur le plan du bilan écologique, soient acceptables.

EXEMPLE DE L'HABITAT

En matière de construction, le Développement Durable impose de trouver de nouvelles réponses à des questions simples : **pourquoi, où et comment construire ?**

En consultant la population, en privilégiant la mixité des zones afin d'éviter des problèmes de déplacement énormes et en ayant le souci de la haute qualité environnementale des matériaux, on aura déjà quel-ques pistes de réponse.

Restaurer la façon de voir l'économique, en y intégrant réellement une dimension de moyen et de long terme : voilà l'un des aspects du Développement Durable en matière de construction et d'habitat.

Il faut aujourd'hui faire de l'analyse en coût global car, au-delà de l'investissement initial, il s'agit d'appréhender les coûts sur le moyen et le long terme, notamment les coûts de fonctionnement des bâtiments. Il faut ainsi choisir de bons matériaux, peu dommageables pour l'environnement et peu coûteux dans l'exploitation, présentant des fonctionnalités intéressantes, et répondant au principe de réversibilité. Il ne faut pas oublier que les constructions peuvent être « déconstruites » dans 30, 50 ou 100 ans. Le coût économique aujourd'hui n'est plus seulement le coût du matériau de construction, mais aussi le coût de stockage du déchet après « déconstruction ».

Dans l'optique du Développement Durable, bien construire c'est aussi participer à une meilleure gestion de l'économie, à une meilleure utilisation des deniers publics.

La dégradation des matériaux contemporains constitue un vrai problème; les techniques innovantes se dégradent rapidement s'il n'y a pas derrière une maintenance efficace; les matériaux modernes, avec lesquels on peut tout faire, uniformisent de fait le paysage urbain national...

Une réflexion s'impose à chacun.

Faut-il par exemple refuser le « prêt-à-penser » des marchands de matériaux, qui sont trop souvent le seul moyen de formation et de référence? Faut-il organiser des formations pour les techniciens, comme cela se fait à Poitiers avec le Service Ville d'Art et d'Histoire, afin que ceux qui parlent du beau avec les visiteurs puissent en parler avec ceux qui construisent? Est-il seulement possible de faire du beau aujourd'hui, de parvenir à un accord entre la ville et ses habitants?

Le Développement Durable, c'est aussi regarder ce qui s'est fait dans le passé. L'éclatement de la ville, la ségrégation entre les activités, entre les zones d'habitation marquent le paysage urbain d'aujourd'hui. Les reconstructions rapides de l'après-guerre de quartiers partiellement ou totalement détruits, légitimes dans la situation d'urgence d'alors, sont montrées du doigt. Chaque région, chaque pays a aussi sa propre tradition et véhicule ses propres images, ancrées dans l'esprit des habitants. La tradition vivante, c'est aussi prendre quelque chose qui existe, qui a sa cohérence et son identité, et éventuellement le transformer en fonction des besoins et des possibilités actuels.

Ce sont en effet toujours les plus pauvres qui souffrent de la désertification, de la dégradation des sols ou de l'épuisement des ressources en eau.

- *Participation de tous les acteurs* : toutes les administrations, les entreprises, les citoyens et notamment ceux qui n'ont pas accès habituellement à la parole. L'objectif est de laisser les gens participer et de créer ainsi un espace de responsabilisation. C'est difficile, ce n'est pas dans nos pratiques actuelles, mais c'est un élément essentiel.

- *Exigence d'investissement dans le temps* : se fixer des perspectives à moyen et long terme.

- *Exigence d'ouverture et d'écoute* des autres expériences. Les pays du Sud comme le Brésil, l'Inde ou le Mexique par exemple, mènent déjà des projets liés au Développement Durable. Politique volontariste de développement des transports collectifs urbains, programme d'échange de déchets recyclables contre de la nourriture, fabrication de briquettes de papiers pour remplacer le charbon ou le bois et combattre la déforestation... certains pays du Sud sont aux avant-postes du Développement Durable.

- *Exigence de compétence* : on ne peut pas faire l'économie de la réflexion sur ce concept. Il n'y a pas de recette toute faite. Il faut s'approprier ce concept.

- *Exigence de conviction* : le Développement Durable permet une approche transversale des questions de société. C'est un thème structurant qui englobe tout, qui permet de penser le monde avec une vision mondiale en tenant compte des intérêts des générations futures. Le Développement Durable peut permettre de croire en une société plus juste et plus humaine.

Le développement durable : un travail quotidien

Le Développement Durable est un mouvement de fond, et non un effet de mode. Il est réellement en train de se passer quelque chose dans la tête des citoyens, dans les relations élus-citoyens-techniciens. D'où la nécessité d'avoir une approche où participation, concertation et appropriation sont à la base de l'action. Aujourd'hui les décisions sont en effet plus complexes à prendre que par le passé, car les compétences de chacun s'élèvent, et de plus en plus de partenaires sont concernés. Il y a donc de nouveaux outils, de nouvelles méthodes à imaginer pour mettre tout le monde autour de la table.

Le Développement Durable est intégré : il met en jeu différentes échelles, il mêle des thématiques, il croise des temporalités différentes.

Le Développement Durable est solidaire : les politiques liées à un public ont des répercussions sur les autres publics.

Le Développement Durable est partagé : plus personne ne peut prétendre maîtriser la chaîne de décisions de A à Z.

La somme de travail à fournir par chacun, et notamment par les techniciens territoriaux dans l'exercice de leur profession, est énorme; mais elle est à la mesure de l'enjeu : **transmettre aux générations futures une Terre en meilleur état.**

Ce que le chef indien Seattle exprimait ainsi :

« nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons seulement à nos enfants ».

L'EXEMPLE DE GRANDE-SYNTHÉ

Grande-Synthe a pris le chemin du développement durable. Exemples et fonctionnement d'une agglomération de 12 500 habitants. **Daniel TRUY**, chargé de mission, service mission pour un développement durable, s'en explique.

Dans l'agglomération dunkerquoise, la ville de Grande-Synthe a subi dans les années 60 une augmentation importante de sa population, passée de **1 800 à 12 500 habitants en dix ans**. Marquée par la sidérurgie, Grande-Synthe connaissait de réelles difficultés tant économiques, que sociales ou environnementales.

Après avoir mis sur pied un Plan Municipal d'Environnement la ville s'est dotée, en mars 1997, d'une structure nouvelle, la Mission pour un développement durable, chargée de mettre sur pied un « **Agenda 21 local** ».

Quel a été le point de départ de votre réflexion sur le développement durable ?

Le point de départ de la réflexion sur le développement durable, cela pourrait être la séance de présentation aux élus des recommandations de l'étude du Plan Municipal d'Environnement en février 97. Cette étude, confiée à Gaz de France, n'a pas été menée sectoriellement (d'un côté l'air, d'un autre l'eau, d'un autre encore les déchets, etc.) mais de manière transversale (gestion de l'espace, de la qualité, des déchets et pollutions, des ressources).

De ce fait l'étude et l'état des lieux qui en a découlé dépassaient largement le simple cadre environnemental, mais abordaient déjà des questions sociales et économiques ; sans toutefois que l'étiquette "développement durable"

apparaisse. Cette présentation des recommandations d'un programme transversal, associée à un exposé du directeur général du Comité 21, sur le développement durable et l'agenda 21 local, a permis aux élus de Grande-Synthe de passer du concept environnement vers celui de développement durable. Le Maire s'est aussitôt montré très intéressé par la démarche et en est devenu le porteur.

Comment les services municipaux ont-ils été impliqués dans cette démarche ?

Les services municipaux ont été abordé par le côté relationnel : c'est par une explication aux responsables de service que, petit à petit, certains de ceux-ci se sont laissés entraîner. Depuis, d'autres se sont associés à la démarche, avec plus ou moins de ferveur. Parvenir à un tel changement de mentalité et de comportement est un travail de longue haleine et ne peut être imposé s'il veut être réellement efficace. Il faut faire appel à la bonne volonté, convaincre les services et les gens, un par un, sans arrêt. Le rôle dévolu aux chefs de services est de mettre en place les actions opérationnelles de l'agenda 21 local, de contrôler l'efficacité et l'efficacité de ces actions, mais aussi d'"écologiser" les activités propres à leurs services.

C'est dans ce sens qu'un **Comité de Pilotage Technique** a été mis en place, présidé par le Secrétaire Général de la mairie de Grande-Synthe.

Les 21 orientations stratégiques choisies par Grande-Synthe sont issues des 21 entrées du développement durable du Comité 21.

Très générales, elles ont été adaptées au contexte grand-

synthois par un groupe de travail.

Quels sont les rapports entre Grande-Synthe et le Comité 21 ?

Depuis le printemps 1997, Grande-Synthe a adhéré au Comité 21, cette adhésion engendre 2 aspects :

- échange de « bonnes pratiques » et d'informations entre les membres,
- participation à la propagation du développement durable. Grande-Synthe s'est investi particulièrement, en intégrant les comité de pilotage des programmes **Formation 21** et **Cités 21**

La composition du Comité 21 rassemblant des collectivités territoriales, des entreprises, des ONG, etc.. permet de rencontrer les acteurs les plus divers, il est très intéressant et primordial de ne pas rester entre techniciens et élus du même territoire, mais de pouvoir dialoguer et échanger avec d'autres acteurs n'ayant pas le même centre d'intérêt, ni le même niveau d'approche territoriale du développement durable.

Pour terminer, je préciserai que notre programme d'actions, l'agenda 21 local, sous sa forme actuelle n'est qu'un ensemble de propositions ; bien que certaines actions soient déjà réalisées ou en cours.

Comment faire évoluer la démarche ?

Cette démarche repose sur une évolution des mentalités et des comportements. Combien de temps cela prendra-t-il, et pour atteindre quel niveau ? Pour l'instant, nos actions structurelles sont à échéance de 3 à 5 ans. Le groupe stratégique instance de réflexion, de suivi et de propositions consacré au développement durable est présidé par le maire et le

secrétaire général. Il réunit les 10 adjoints au maire, étudie les actions proposées et les renvoie en Bureau municipal pour validation.

Dans notre démarche, tous les acteurs locaux doivent être concernés et pas seulement les élus et les services municipaux. Mais aussi les partenaires économiques, environnementaux, sociaux, les associations, etc..

C'est à l'ensemble des acteurs locaux de mettre en œuvre le véritable plan d'actions pour le XXI^e siècle. Ce qui veut dire que des actions seront inscrites dans l'agenda 21 mais ne seront pas portées par la municipalités mais par les différents acteurs eux-mêmes : des entreprises, des associations ; etc.. et de ce fait les élus n'auront pas à les valider **L'instance politique sera le garant de la démarche, l'animateur mais pas forcément le décideur pour toutes les actions à entreprendre**. Ceci demande une évolution forte des mentalités et évidemment demandera du temps.



Christian Bosse

OBJECTIF ENERGIE-NATURE-ENVIRONNEMENT A ROCHEFORT

La Ville de Rochefort a choisi d'aborder les problèmes de l'environnement à partir de l'action, au travers d'une opération « Objectif Nature, Énergie et Environnement » initiée en 1990, avec le soutien de l'Ademe et de la Région Poitou-Charentes. Cette expérience s'inscrit parmi les premières opérations « CitéVie » de l'Ademe.

Dans le cadre de l'opération « Objectif Nature, Énergie et Environnement », la ville de Rochefort a mené de 1990 et 1994, **80 actions** dans différents champs : déplacements, déchets, économie d'énergie, éco-citoyenneté, récupération et recyclage, information du public.

En matière de consommation, Rochefort s'est ainsi lancée dans plusieurs chantiers : réduction des pertes d'eau du réseau (qui ont été divisées par 12 en 10 ans); implantation de la télégestion des chaufferies, installation d'éclairages fluorescents; gestion informatique du parc de véhicule; installation d'une chaufferie haute performance et faibles rejets à la piscine municipale; installation d'une éolienne et production d'électricité à partir du biogaz. En 10 ans, ce sont **15 millions de francs** qui ont ainsi pu être

économisés sur le budget énergie et Rochefort est au premier rang des villes moyennes pour ses faibles dépenses en énergie (157 F/an/habitant pour une moyenne nationale à 200 francs).

Pour la partie aménagement, on peut citer la création de zones semi-piétonnes, la promotion des moyens de transport alternatifs (notamment le vélo), l'adhésion au Club des Villes Cyclables, la mise en place de zones « 30 », la mise en service d'un système de transport en commun adapté (minibus) ou l'étude des coûts et des impacts environnementaux des différentes formes d'habitat.

En matière de déchets, la Ville s'est

équipée d'une déchetterie, d'une usine d'incinération et d'une station de lagunage pour le traitement des eaux usées. Une machine à traiter les diluants permet de recycler et de réutiliser 98 % des diluants utilisés par les services peinture de la commune. De plus, 80 composteurs ont été achetés par la Ville et installés chez des particuliers pour évaluer l'intérêt et le fonctionnement du compostage et, accessoirement, alléger d'autant la charge de l'usine d'incinération.

Une enquête sur le terrain, auprès des habitants, a été menée afin de déterminer leurs attentes dans le domaine de



l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Un lieu d'information accueille les habitants et propose des animations ou des expositions sur les opérations initiées par la Ville. Des diagnostics gratuits des chaudières individuelles et des contrôles antipollution sont proposés aux habitants.

Certaines de ces expériences, menées dans le cadre d'une opération sur trois ans, ont été reconduites. D'autres vont être développées. Rochefort, pour poursuivre son effort dans les meilleures conditions possibles, s'est dotée d'une éco-conseillère, chargée de coordonner l'ensemble des actions de la mairie en matière d'environnement.

L'A.T.T.F. de Poitou-Charentes tient à remercier les participants au colloque, qui par leurs interventions, ont permis de faire mieux connaître un thème qui est cher aux techniciens territoriaux.

L'A.T.T.F. remercie tout particulièrement,

Marie LEGRAND, Maire adjoint de la Ville de Poitiers, Vice-Présidente du District.

Catherine COUTELLE, Maire adjoint de la Ville de Poitiers, Vice-Présidente du District.

Jacques RAVAILLAULT, Directeur de l'Action Régionale et Internationale de l'A.D.E.M.E.

Christan BOSSE, Directeur de l'E.N.A.C.T. de Montpellier, représentant le C.N.F.P.T.

J. Pierre MORISSET, Responsable de la délégation environnement Conseil Général Poitou-Charentes.

Yves PETARD, Directeur Général des Services Techniques de la Ville et du District de Poitiers.

Dominique ROYOUX, Directeur de service

Recherche et Développement du District de Poitiers.

Catherine JOURDY, Ingénieur Environnement Communauté de Communes du Pays Rochefortais, représentante de la Ville de Rochefort.

Daniel TRUY, Chargé de missions, service Mission pour un Développement Durable, représentant de la Ville de Grande-Synthe.

Benoît THÉAU, Directeur de l'association "ORCADES "

Jean-Noël ROUX, responsable du secteur communication ADEME.

B I B L I O G R A P H I E

- **KEATING Michaël**, Sommet de la terre 1992 : un programme d'action, version pour le grand public de l'agenda 21 et des autres accords de Rio, Centre pour un avenir à tous, Genève, 1993.
- Association des Maires de grandes villes de France, Eco-cités : rencontre environnement urbain - juin 1995, Association des Maires de grandes villes de France, 1995.
- Association Dossiers et Débats pour un Développement Durable, Evolutions prévisibles des biens et services proposés aux consommateurs, 4D, 1997.
- Association Dossiers et Débats pour un Développement Durable, Syndicats européens et développement durable, 4D, 1997
- AGUR (Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque), Villes industrielles et développement durable : actes de la rencontre européens des 13-14 novembre 1997.
- ATEC., ORFEUIL J.-P., POULIT J.-P., FOUCHIER V., GIRAULT M. et al., Mobilité dans un environnement durable : congrès international francophone, Versailles, les 28, 29, et 30 janvier 1997, Presse nationale des Ponts et Chaussées, 1997.
- AUBERTIN, VIVIEN, Les enjeux de la Biodiversité, Economica, 1998
- Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Ile-de-France, Assises régionales du développement durable : contributions particulières, ARENE, 1996.
- Collectif, Après le sommet de la terre : Débat sur le développement durable, P.U.F., 1994.
- COMITE 21, ANTOINE S., METTELET C., Le développement durable. 21 entrés, 75 initiatives concrètes en France, Comité 21, 1996.
- COMITE 21, LOUPPE A, MELOY B., Conjuguer commerce et environnement : ateliers 21, Comité 21, 1997.
- Commissariat général au plan, Commission française du développement durable, Académie de l'eau, Le concept du développement durable appliqué au domaine de l'eau : tome I, 1998.
- Commissariat général au plan, Commission française du développement durable, Académie de l'eau, Le concept du développement durable appliqué au domaine de l'eau : tome II, résultat de la consultation : les références, 1998.
- Commission européenne, groupe d'experts sur l'environnement urbain, Villes durables européennes : premier rapport, octobre 1994, Commission européenne, 1994.
- Commission européenne, groupe d'experts sur l'environnement urbain, Villes durables européennes : guide de bonnes pratiques : version expérimentale, Commission européenne, 1994.
- Commission française du développement durable, Emploi et développement durable : rapport du groupe de travail de la commission, les cahiers du développement durable, 1997.
- Commission française du développement durable, Commission général au plan, Approches économiques du développement durable : synthèse du rapport intermédiaire, 23 décembre 1997, les cahiers de développement durable, 1997.
- COSTI A., L'évaluation environnementale, le développement durable et la Ville, Ministère de l'environnement 1995.
- Ministères de l'Environnement, de l'Équipement, des transports et du tourisme, les villes françaises pour le développement durable : habitat II, juin 1996, Ministère de l'environnement, 1996.
- Commission européenne, groupe d'experts sur l'environnement urbain, Villes durables européennes : premier rapport, octobre 1994, Commission européenne, 1994.

A d r e s s e s U t i l e s

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

27, rue Louis Vicat- 75737 Paris cedex 15
 tél. 01 47 65 20 00- fax 01- 46 65 52 36

Campagne des villes durables.

Rue du Cornet, 22 - 1040 Bruxelles-Belgique
 Fax (32-2) 230 53 51

CFDD Commission française du développement durable
 Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

20, avenue de Ségur -75032 Paris 07 SP

Association 4 D (dossiers et débats pour le développement durable),
 Tel 01 44 64 74 94

Agora Site Internet francophone du développement durable :
 internet : www. agora21. org

Comité 21 Comité français pour l'environnement et le développement durable

8 rue Antoine Bourdelle - 75015 Paris
 tél. : 01 42 44 44 21 - fax : 01 42 44 44 20

Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le 21 ème siècle.
 Comité 21

Fiches et cahiers de la Commission du développement durable
 sont disponibles sur CD-Rom Mac/Pc (1998)

Association « ORCADES » (Organisation pour la recherche, la communication et l'action en faveur d'un développement solidaire entre Nord et le Sud) 12, rue des Carmelites

86000 Poitiers tél. : 05 49 41 49 11

« Orcades » mène des campagnes de sensibilisation, conçoit des documents pédagogiques, réalise des films, organise des stages et conduit des projets éducatifs auprès des établissements scolaires et municipalités